

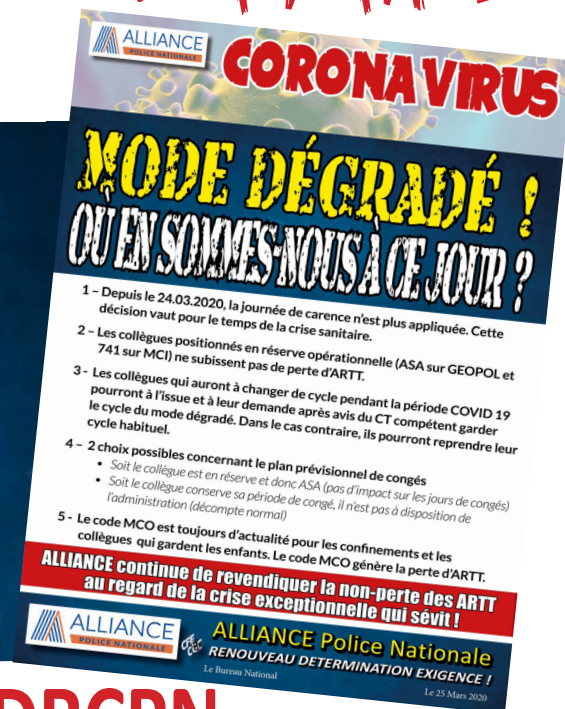


MODE DÉGRADÉ / RÉSERVE OPÉRATIONNELLE :

ALLIANCE L'A DIT, ALLIANCE L'A FAIT !

Comme annoncé le 25 mars :

LA POSITION ASA POUR LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE N'ENTRAÎNE PAS DE PERTE D'ARTT.



I - En position d'activité pour assurer la continuité du service public,
lorsque l'agent est physiquement présent sur son lieu de travail.

II - Alternativement en position d'activité et en réserve selon un service prédéfini.
Les agents en réserve sont rappelables pour effectuer des missions non prévisibles ou pour suppléer l'absence de collègues.

Les agents placés en réserve sont placés en autorisation spéciale d'absence **sous le code générique « ASA »**, sur GEOPOL et WIN-SG. Ce régime d'ASA n'entraîne pas de minoration des ARTT. Ce dispositif s'applique à compter de la date prévue par la note de service d'organisation.

La note DRCPN
du 30 mars le mentionne
très clairement.



ALLIANCE AU PLUS PRÈS DES COLLÈGUES DANS LA CRISE SANITAIRE COVID 19



ALLIANCE POLICE NATIONALE

RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

Le bureau national

le 31 mars 2020